



Clémence Pevierge / Institut Paris Region

SPORT

Juillet 2021 • www.institutparisregion.fr

PLAINE COMMUNE :

630

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR UNE POPULATION DÉPASSANT 440 000 HABITANTS EN 2018, SOIT UN RATIO DE 15 ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS

53 %

DES HABITANTS DE 15 ANS ET PLUS ONT UNE PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE

22 %

DES HABITANTS DE 15 ANS ET PLUS NE PRATIQUENT AUCUNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Sources : IRDS, EPSF 2017
RES, ministère des Sports 2019

UNE TRAME POUR INSCRIRE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

LE PROJET DE « TRAME ACTIVE, LUDIQUE ET SPORTIVE TERRITORIALE », PORTÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PLAINE COMMUNE, AVEC UNE CONCRÉTISATION ENVISAGÉE AUX HORIZONS 2024 ET 2030, EST UNE APPROCHE NOVATRICE. IL TRADUIT LA VOLONTÉ DE PLAINE COMMUNE D'INSCRIRE LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 COMME UN HÉRITAGE POUR UN TERRITOIRE INSUFFISAMMENT DOTÉ EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DONT UNE PARTIE DES HABITANTS RESTE ÉLOIGNÉE DU SPORT. LES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES DE SANTÉ PUBLIQUE LIÉES À LA SÉDENTARITÉ, RENFORCÉES PAR LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, CONDUISENT PLAINE COMMUNE À REPENSER PLUS GÉNÉRALEMENT SON OFFRE EN ACTIVITÉS PHYSIQUES, ENTRE ESPACES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS.

De décembre 2019 à mars 2021, l'Institut régional de développement du sport (IRDS – L'Institut Paris Region) a réalisé, avec GBaslé Consultant, une étude pour définir le schéma d'intention d'une « trame active, ludique et sportive », explorer et proposer des bonnes pratiques d'aménagement en faveur de l'activité physique dans l'espace public, sous la direction de la Délégation à la stratégie territoriale et de la mission Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 au sein de Plaine Commune. À l'approche des Jeux, ce projet vise à promouvoir l'activité physique au sens large (y compris ludique) dans l'espace public, qu'il s'agisse de pratiques organisées ou libres.



GRAND PARIS



DES ENJEUX EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SUR LE TERRITOIRE

Un nombre insuffisant d'équipements sportifs

Le territoire de Plaine Commune est fortement carencé en équipements sportifs. Il compte 630 équipements pour une population dépassant 440 000 habitants en 2018, soit un ratio de

LEXIQUE

*** Trame verte et bleue :** outil d'aménagement durable du territoire, qui vise à enrayer la perte de biodiversité en préservant et en restaurant les réseaux de milieux naturels et semi-naturels terrestres, aquatiques et humides, permettant aux espèces animales et végétales de circuler et d'interagir.

*** Plan Vélo :** outil de planification stratégique et programmatique, qui a pour objectif de développer l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique dans la mobilité quotidienne grâce à des mesures sur l'infrastructure cyclable dédiée comme sur la cyclabilité globale du réseau viaire (toutes les voies de circulation qui desservent une ville) ainsi que sur l'offre en stationnement et le jalonnement (signalisation). Le Plan Vélo s'appuie également sur des mesures incitatives et pédagogiques.

*** Plan Marche :** document d'orientation et de programmation d'actions ciblées pour améliorer les conditions de déplacement à pied sur le territoire, et contribuer au report de l'utilisation de la voiture individuelle vers des modes plus respectueux de l'environnement et de la santé. Il s'agit du volet opérationnel du Plan local de déplacements, déclinaison locale du Plan de déplacements urbains (PDU) régional.

*** *decumanus maximus* :** voie principale, orientée d'est en ouest, dans la ville romaine antique.

*** *cardo maximus* :** voie d'axe nord-sud, la plus importante de la cité, qui la structurerait dès sa création, dans la ville romaine antique.

15 équipements pour 10 000 habitants. Le territoire devrait doubler son nombre d'équipements pour atteindre le niveau régional (ratio de 29 équipements pour 10 000 habitants). Or, la très forte croissance démographique attendue à l'horizon 2030 (+ 100 000 habitants sur dix ans, selon les prévisions établies dans le plan local d'urbanisme intercommunal, PLUI, approuvé en février 2020), et les faibles disponibilités foncières et financières ne laissent pas présager un rattrapage à moyen ou à long termes.

Un environnement urbain globalement déqualifié
L'environnement urbain sur le territoire de Plaine Commune est globalement peu propice à l'activité physique et sportive en extérieur. Il présente, en effet, de nombreuses infrastructures de transports lourds (A1, A86, réseau ferroviaire...), qui sont tout autant source de coupures urbaines pour les cheminements piétons et cyclables, que de pollutions sonores et atmosphériques. Le territoire est aussi fortement carencé en espaces verts ouverts au public. Ces espaces de nature de proximité, supports privilégiés des activités physiques et sportives de plein air, sont d'autant plus essentiels dans le tissu urbain dense du territoire que les grands parcs et jardins (parc départemental Georges-Valbon, à La Courneuve, parc départemental de L'Île-Saint-Denis...) sont perçus par les habitants comme éloignés et peu accessibles. Enfin, le territoire présente un déficit en espace public, d'où une utilisation intense de celui-ci, qui laisse peu de place à des usages autres que les déplacements (jeux, activités sportives, etc.).

Une part importante d'« éloignés du sport »
On observe sur le territoire de Plaine Commune des niveaux de pratique sportive plus faibles qu'aux échelles départementale, régionale et métropolitaine. En effet, 53 % des habitants de Plaine Commune de 15 ans et plus déclarent avoir une pratique sportive régulière (au moins une fois par semaine), contre 57 % à l'échelle de la Seine-Saint-Denis et plus de 62 % aux niveaux régional et métropolitain. Dans le même temps, Plaine Commune compte une part très importante de « non-sportifs » : 22 % des habitants de 15 ans et plus ne pratiquent aucune activité physique, contre 14 % aux échelles régionale et métropolitaine. Certaines couches de la population sont plus concernées, et en particulier les femmes, les populations les moins aisées, les plus de 35 ans et les personnes âgées. En revanche, un milieu associatif très actif conduit les 15-34 ans à présenter des niveaux de pratique équivalents à ceux des autres territoires.

Des attentes et des modes de pratique qui se diversifient

Au cours des dernières décennies, on note une diversification des modes de pratique et l'émergence de nouvelles attentes : la recherche de faibles contraintes tend à favoriser le développement d'une pratique auto-organisée chez les adultes, qui s'inscrit en complément ou en remplacement des pratiques encadrées en club. Le plus souvent,

c'est la fréquentation d'un club sportif dans l'enfance qui garantit, à l'âge adulte, le maintien ou la reprise d'une activité sportive, encadrée ou non. La pratique auto-organisée qui se développe permet de s'affranchir des impératifs de temps et d'horaires (« je pratique quand je veux et le temps que je veux »), de pratiquer seul ou en groupe, dans un esprit « loisir » ou bien « compétition », en profitant, notamment, de l'essor des outils numériques, qui offrent un suivi des indicateurs de performances et de santé, et des réseaux sociaux, qui permettent de se retrouver entre pratiquants d'une même discipline, de se lancer des défis, de visionner des tutos sportifs, etc.

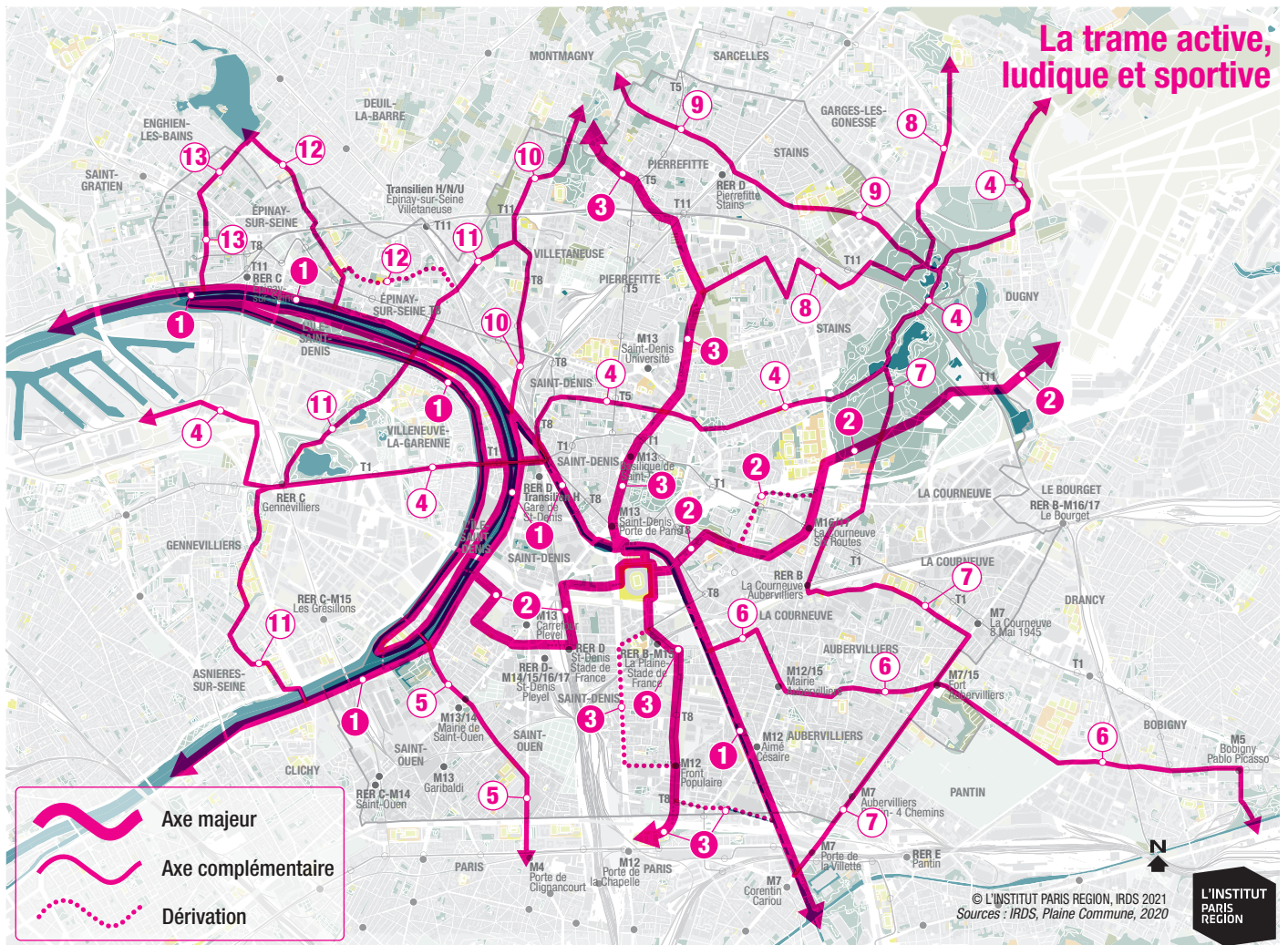
Le développement de la pratique auto-organisée constitue le terreau de la montée en puissance de nouvelles offres sportives qui viennent compléter l'offre traditionnelle en équipements sportifs proposée par les collectivités. On observe ainsi, depuis les années 2000, l'émergence d'une offre privée (salles de *fitness*, d'escalade, de sports de raquette, de sports collectifs...) qui s'accroît rapidement et qui étoffe sa gamme de services : réservation en ligne, plateforme sociale pour créer une communauté, espaces de convivialité (bar, restauration...), larges plages horaires, diversification de gamme (du *select* au *low cost*, vers des publics féminins, etc.)... En parallèle, on assiste à une « sportivisation » de la ville et de ses usages : l'espace public devient le support de multiples activités physiques et sportives de plein air, auto-organisées ou encadrées par des « coachs » (pratiques de glisse, de forme et de force, marche nordique, course, etc.). La crise sanitaire de la Covid-19 est venue confirmer l'importance du rôle joué par l'espace public dans l'accueil de ces pratiques.

UNE TRAME QUI S'INSCRIT DANS LA DYNAMIQUE DE PROJETS DU TERRITOIRE

Une trame aux dimensions multiples

Le schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive intègre et conforte les schémas et les plans déjà mis en œuvre par Plaine Commune sur ses politiques sectorielles. Construit à partir du croisement entre les projets urbains (opérations d'aménagement et de renouvellement, franchissements, créations ou réhabilitations d'espaces publics, etc.) et les trames (Trame verte et bleue*, Plan Vélo*, Plan Marche*...) qui structurent le territoire, il ne vient pas s'ajouter aux actions déjà mises en œuvre par l'EPT mais vise, au contraire, à les accompagner, en favorisant la prise en compte des enjeux d'activités physiques et sportives dans leur déploiement opérationnel.

Plusieurs principes clés sont à la base de ce schéma : c'est une trame partagée, dirigée à la fois vers la pratique encadrée et la pratique auto-organisée ; c'est une trame animée, adaptée à la pratique des sportifs aguerris mais aussi des « pas ou peu sportifs » ; c'est une trame axée sur la recherche d'une qualité paysagère et d'une



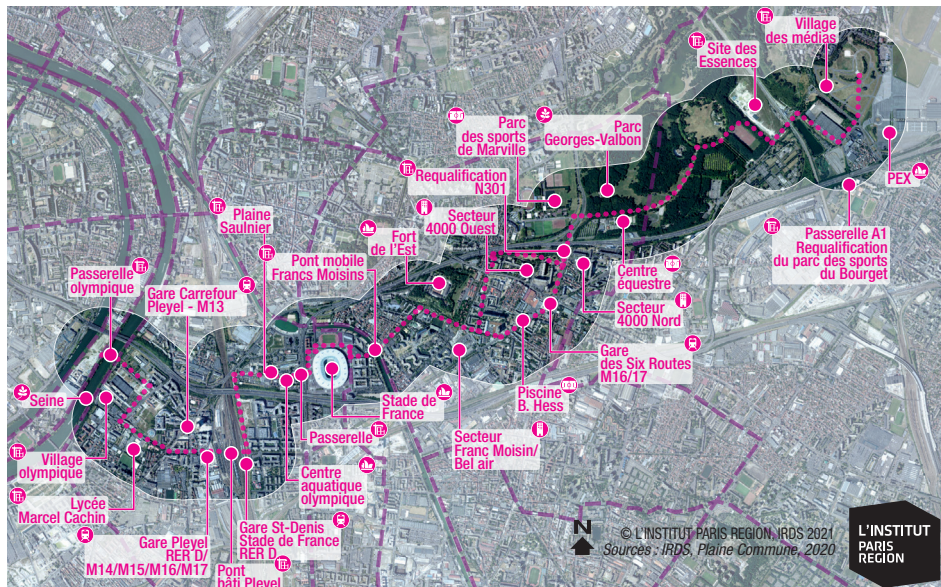
LES AXES MAJEURS :

- Axe 1 : Seine-Canal
- Axe 2 : *decumanus* (JOP 2024)
- Axe 3 : *cardo* (nord-sud)

LES AXES COMPLÉMENTAIRES :

- Axe 4 : Vieille mer
- Axe 5 : Docks de Saint-Ouen - Porte de Clignancourt

- Axe 6 : Les deux Canaux (Canal de Saint-Denis - Canal de l'Ourcq)
- Axe 7 : La Villette - Fort d'Aubervilliers - Parc Georges-Valbon
- Axe 8 : Les Tartres - Parc Georges-Valbon - Coulée verte
- Axe 9 : Les deux Parcs (Parc Georges-Valbon - Parc Butte Pinson)
- Axe 10 : Seine Briche - Butte Pinson
- Axe 11 : Seine Sud - Parc des Chanteraines - Université Villetaneuse
- Axe 12 : Rives de Seine - Lac d'Enghien
- Axe 13 : Rives de Seine - Orgemont - Lac d'Enghien



Axe 2 : Jeux Olympiques et Palynpiques 2024

-  Parcs et jardins et cours d'eau
-  Grands équipements, attracteurs
-  Orientations d'aménagements et de programmation
-  Quartiers « Nouveau programme national de renouvellement urbain » (NPNRU)
-  Nombre d'établissements scolaires
-  Nombre d'équipements sportifs
-  Gares
-  Axes traversés

Exemples d'aménagements favorables au développement de l'activité physique



La Maison du Lez, à Montpellier

Sur les bords du Lez, propices aux pratiques de nature, la Maison du Lez se définit comme un « pôle de services » auprès des associations sportives et des pratiquants autonomes. Elle met à disposition des vestiaires avec des casiers-consignes et des douches. Elle offre aussi des informations pratiques sur les possibilités d'activités, ainsi que des conseils sur les modalités de pratique. La Maison du Lez est devenue un lieu de rendez-vous et de regroupement pour les sportifs qui s'organisent *via* les réseaux sociaux ou les associations sportives. Le rapprochement entre les pratiquants autonomes et le secteur associatif est un enjeu d'avenir majeur, notamment pour les associations sportives, qui peuvent alors créer un lien avec de nouveaux pratiquants et assurer des missions complémentaires auprès d'eux (conseils, séances spécifiques...) à partir de ce lieu, ouvert, souple et accessible.



Le mail François-Mitterrand, à Rennes

Le mail historique de la ville de Rennes a fait l'objet d'un aménagement fonctionnel et qualitatif profond. Il offre sur toute sa longueur une alternance d'espaces végétalisés et d'aires plus minérales à vocation de détente et de promenade, d'aménagements ludiques et sportifs, et d'espaces de services (terrasses de café, notamment). Des tracés et des appareils sont répartis sur le mail, certains ludiques (marelles...), d'autres ludo-sportifs (panneaux de basket...) ou sportifs (aires de *street workout*, littéralement de « musculation de rue »). L'animation des lieux a été pensée en amont : une association de *street workout* propose des animations dans le cadre d'une action contractuelle avec la Ville. Des coffres à jouets et à jeux sont installés à proximité des terrasses : les gérants des cafés les ouvrent quand les conditions le permettent. La variété des propositions d'usage associée à une offre d'animation produit un espace public, lieu de vie, et de mixité sociale et générationnelle.



Le préau sportif de Landy Pleyel, à Saint-Denis

Il s'inscrit au cœur d'un parc d'un hectare au centre d'un important quartier de bureaux. Le parc s'efforce de répondre aux attentes des salariés du site et des populations résidant à proximité. Il comprend, dans un cadre paysager de qualité, des aires de promenade, de jeux, de repos et de pique-nique, des circuits pour la course... Le terrain multisport en accès libre (football et basket), semi-couvert, possède des caractéristiques originales qui en optimisent les usages : l'aire de jeu de 40 x 20 mètres est semi-enterrée, et une couverture se déploie également sur les côtés de la longueur. Cela réduit les nuisances sonores, les effets de la pluie et du vent, de même que l'impact visuel sur le site, tout en permettant une hauteur libre de jeu de 7 mètres. Une rampe d'accès et des gradins sont disposés sur les bords du terrain. Des arbres de haute tige ont été plantés pour apporter de la fraîcheur lors d'épisodes de canicule.



La Halle Saint-Exupéry, à Rouen

Situé à proximité du centre-ville, dans un cadre naturel et paysager exceptionnel, ce parc sportif comprend des terrains de grands jeux (football, rugby, base-ball...), des aires athlétiques, des circuits de course et de promenade, un complexe sportif couvert regroupant une grande salle pour les sports collectifs et le sprint, ainsi qu'un dojo départemental. Les usages du site ont été voulus diversifiés : éducation physique et sportive (EPS) pour les nombreux établissements scolaires du centre-ville, pratique en clubs et espaces en accès libre pour les sportifs autonomes. Le complexe sportif couvert est pourvu d'un vaste préau de 800 m² avec 7 m de hauteur libre. En cas de pluie, les enseignants peuvent regrouper les élèves sous le préau sans impacter les enseignements déjà présents dans le gymnase. Il offre une aire de pratique attractive aux clubs et aux sportifs autonomes pour des disciplines aux exigences spécifiques. Il permet des regroupements, des animations, et des rencontres entre pratiquants encadrés et autonomes.

présence de nature ; enfin, c'est une trame qui prend en compte les différents niveaux d'échelle, entre proximité pour la pratique des populations riveraines, recherche de *spots* spécifiques plus éloignés (sites et équipements à hauts services et/ou à « haut niveau » de pratique) et invitation au « voyage » ou à l'itinérance, avec une dimension touristique ou événementielle (cyclotourisme, randonnée, etc.).

Des « attracteurs » et des liaisons structurant le territoire

Le schéma d'intention de la trame active, ludique et sportive s'appuie sur l'identification de pôles majeurs d'attraction du territoire, qui justifient son tracé. Ces « attracteurs » sont de différentes natures : équipements sportifs, culturels, de santé ou d'enseignement, espaces de nature, espaces dédiés à l'agriculture urbaine, éléments patrimoniaux, parvis de gares, places... Ils qualifient la trame selon leur identité et appellent, pour chacun d'entre eux, des réflexions afin de les mettre en valeur. Les points de croisement entre les différents axes méritent un traitement particulier afin d'en faire un enjeu d'identification de la trame pour le public.

Des axes majeurs et complémentaires interconnectés

Le schéma d'intention de la trame s'étend sur plus de 110 kilomètres et s'articule autour de trois axes majeurs (voir cartes p. 3), qui forment sa colonne vertébrale et la structurent à l'échelle de Plaine Commune : l'axe géographique Seine/Canal reprend les voies d'eau et les berges, mêlant fonctions logistiques et industrielles, mobilités douces du quotidien et loisirs dans une double trame sur la Seine, avec les deux bras du fleuve ; l'axe héritage des Jeux de 2024 ou le *decumanus** ; du Village des athlètes jusqu'au Village des médias, en passant par le cœur des Jeux (stade et centre aquatique olympiques) et le parc Georges-Valbon ; et enfin l'axe nord-sud, représentant le *cardo**, de Paris vers le nord, allant, par la rue Montmartre, vers la basilique de Saint-Denis et jusqu'à la Butte Pinson.

Dix axes complémentaires irriguent l'ensemble du territoire à partir des axes majeurs. Ils se divisent en deux groupes : au sud du *decumanus*, dans la partie dense du territoire, au contact des grands projets urbains (les entrées dans Paris, les grandes opérations d'aménagement, les gares...) ; au nord du *decumanus*, en secteur plus ouvert, au contact de la Trame verte et bleue, de chemins de randonnée existants, de cités-jardins, de parcs et de projets à enjeux écologiques (agriculture urbaine, notamment).

Des réalités urbaines et des dynamiques de projets diversifiées

Les axes tels qu'ils sont dessinés aujourd'hui ne laissent pas présager d'un tracé précis : ce sont des intentions qui s'appuient, notamment, sur les grandes orientations d'aménagement du territoire et qui présentent des temporalités de réalisation

différentes. En fonction des échéances et de la composition urbaine des projets, la trame prendra des formes différentes et une place plus ou moins importante.

Certains axes présentent des connexions potentielles avec des publics éloignés de la pratique sportive (quartiers prioritaires de la politique de la ville, par exemple), des établissements médico-sociaux ou de santé, des projets qui comprennent la création et/ou la requalification d'espaces publics plus généreux et accueillants pour des usages partagés dans des espaces particulièrement contraints au départ, ou encore des projets qui intègrent une dimension d'agriculture urbaine et de nutrition-diététique... D'autres axes s'inscrivent dans une approche plus touristique, à proximité d'un patrimoine remarquable, avec une qualité paysagère particulière, une histoire riche de l'urbanisme et du bâti industriel, ou encore agricole et maraîchère. Ils peuvent également être au contact de pratiques artistiques et sportives de culture urbaine (*street art*, *hip-hop*, *street workout*, etc.). Cette classification, qui permet d'orienter la déclinaison opérationnelle des axes, n'est pas immuable : chaque axe peut, dans sa longueur de parcours, passer d'une typologie à l'autre. Par ailleurs, cette mise en relief des axes ne présage pas du travail qui sera mené avec les communes qui souhaiteront affiner, sur leur territoire, l'intégration de la trame.

DES PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR CONCRÉTISER LA TRAME AUX HORIZONS 2024 ET 2030

Proposer une offre novatrice pour relier et compléter l'existant

Les espaces publics de Plaine Commune comptent déjà des aménagements destinés à favoriser directement ou indirectement l'activité physique. Il peut s'agir d'aménagements dédiés aux mobilités douces (réseaux cyclable et piéton, coulées vertes...), d'aires sportives (terrains multisports, aires de *street workout*, parcours de santé, etc.) ou d'espaces de jeux destinés aux enfants, ou encore d'espaces publics qui font l'objet d'appropriations spontanées, qu'il s'agisse de mobilier urbain (sports de glisse, *parkour*...) ou d'espaces verts et d'espaces libres (sports « doux », étirements, jeux de balle...). La trame active, ludique et sportive territoriale vise à compléter et à relier cet existant, à travers des préconisations d'aménagement, en sortant des réponses standardisées. Une attention particulière est portée sur l'attraction des « peu ou pas sportifs », sur les conditions de la pratique (de l'ombre, de l'eau, des abris...), et sur une complémentarité entre l'offre en accès libre dans l'espace public et l'offre équipementier.

La trame traverse des territoires présentant des morphologies et des fonctions urbaines diversifiées. Elle s'appuie sur une armature de projets multiples, en fonction des besoins locaux. Les préconisations d'aménagement ne constituent pas une « solution

clé en main » : il s'agit de s'adapter à chaque projet, en fonction du contexte et de la réalité de terrain. Les préconisations d'aménagement appellent donc au développement de solutions innovantes et co-construites avec les acteurs et les habitants, afin de répondre aux demandes locales tout en s'inscrivant dans une complémentarité d'ensemble à l'échelle de Plaine Commune.

Intégrer les préconisations d'aménagement en amont de la programmation urbaine

La promotion des activités physiques et sportives nécessite d'intégrer, en amont de la programmation urbaine, trois priorités : favoriser l'émergence d'une vision commune sur la place accordée aux enjeux d'activité physique et sportive dans l'élaboration des projets, et les modalités de gestion et d'entretien sur le long terme des espaces créés, souvent hybrides ; garantir la complémentarité entre l'offre en équipements et l'offre en accès libre, sur les espaces ouverts (parvis d'équipements culturels ou sportifs, places...), en ouvrant certains services proposés dans les équipements (douches, vestiaires, lieux de stockage de matériel des gymnases, etc.) de même que l'accès aux grands parcs sportifs aux pratiquants auto-organisés ; prévoir l'animation des espaces publics à travers la présence – ponctuelle ou continue – d'animateurs (entraîneurs qualifiés, médiateurs...) à même d'accompagner vers l'activité physique les populations peu ou pas sportives, et à travers le développement d'un écosystème de services autour de l'activité physique (maisons des entraîneurs, fontaines, etc.).

Garantir la qualité d'usage des espaces programmés

Le déploiement opérationnel de projets d'espaces publics intégrant les enjeux d'activités physiques, ludiques et sportives requiert également de travailler avec les maîtrises d'œuvre pour garantir la qualité d'usage de l'espace public, en portant une attention particulière au choix du revêtement qui favorise certaines pratiques et contraint le développement d'autres, ainsi qu'au choix de mobilier urbain en termes d'évolutivité, et de diversité des usages et des usagers, et en ne suréquipant pas les espaces afin de favoriser la créativité et la rotation des activités dans un même lieu au cours d'une journée et en fonction de leur saisonnalité. Ensuite, il faut prendre en compte et respecter le cadre environnant, ce qui revient à privilégier le rapport à la nature et au patrimoine, à limiter la minéralisation des espaces, à questionner les nuisances et le lien avec le voisinage, et à jouer avec la topographie, les rythmes et les différences de niveaux. Il faut également intégrer les enjeux de santé publique, en localisant les aménagements de manière à limiter l'exposition à un air pollué, et en garantissant des conditions de pratique optimales via le développement d'un accompagnement (coachs, animateurs...) et de services dédiés (ateliers de réparation, de location ou de stockage de matériel, ateliers de diététique, etc.). Enfin, il faut assurer la sécurité des pratiquants, en veillant au bon accès des espaces afin de limiter les phénomènes de privatisation ou de dégradation qui génèrent un sentiment d'insécurité, en encadrant les différentiels de vitesse liés à la diversité des pratiques, en anticipant en amont les pratiques à risque qui peuvent apparaître et en s'inscrivant dans le traitement général des risques dans l'espace public (éclairage, signalétique...).

La création d'une trame active, ludique et sportive est une véritable démarche partenariale au sein d'un territoire. Elle embrasse de nombreuses politiques publiques (sport, jeunesse, environnement, aménagement, santé et social, culture, développement économique...) et s'adresse à de nombreux acteurs (communes, mouvement sportif, acteurs de la santé, bailleurs sociaux, gestionnaires d'équipements...). En offrant la possibilité de réinterroger les approches traditionnelles et segmentées, elle rappelle que la capacité à instaurer une politique du « bouger plus, seuls et collectivement » pour le bien-être physique et mental de la population passe par une approche transversale afin de lever les nombreux freins à son développement. ■

Claire Peuvergne, directrice,
Institut régional de développement du sport (IRDS)
Florian Vaudois, responsable du pôle études et stratégie,
Délégation générale à la stratégie territoriale de Plaine Commune

RESSOURCES

- « Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive », IRDS, ARS, CDOS 93, 2018.
- « Bouger ! Le sport rythme la ville », L'Institut Paris Region – IRDS, *Les Cahiers* n° 177, 2020.
- « La pratique d'activités physiques et sportives non encadrées en Île-de-France », *Les Dossiers de l'IRDS* n° 40-21, janvier 2021.
- « La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les jeux », *Les Dossiers de l'IRDS* n° 37, décembre 2017.

Ont également collaboré à cette étude : au sein de Plaine commune, Céline Daviet (directrice, mission Jeux Olympiques et Paralympiques 2024), Laure Houpert (chargée de mission, mission Jeux Olympiques et Paralympiques 2024) et Pierre Hialut (directeur, Délégation générale à la stratégie territoriale) ; à l'IRDS, Nicolas Corne-Viney (chargé d'études) ; et au sein de GBaslé Consultant, Gérard Baslé (programmiste et sociologue).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Fouad Awada
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
Sophie Roquelle
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Nicolas Corne-Viney

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Inès Le Meledo, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0) 1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0) 1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839

